



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1054

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Saint Genis Laval - Pierre Bénite - Irigny**

objet : **Ruisseau de la Mouche - Animation et secrétariat technique du comité de pilotage du schéma global de réhabilitation du ruisseau et de ses zones humides**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoïn (pouvoir à M. Barthelémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnéche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009**Délibération n° 2009-1054**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Saint Genis Laval - Pierre Bénite - Irigny

objet : **Ruisseau de la Mouche - Animation et secrétariat technique du comité de pilotage du schéma global de réhabilitation du ruisseau et de ses zones humides**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Après avoir constaté un délaissement total du ruisseau de la Mouche ainsi que des périodes d'assecs prolongées et récurrentes, les communes riveraines (Saint Genis Laval, Pierre Bénite et Irigny) ont décidé d'œuvrer ensemble pour retrouver des qualités écologiques et paysagères satisfaisantes.

En 2003, dans le cadre de la requalification de la zone industrielle de la Mouche, et dans un souci de cohérence, la Communauté urbaine avait missionné la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna) pour réaliser un diagnostic du bassin et élaborer un schéma de réhabilitation du cours d'eau. A la fin de l'année 2004, un programme d'actions a alors été proposé à l'ensemble des acteurs. Le pilotage de ce programme n'était alors pas défini.

Les Communes ont proposé de mettre en place un syndicat mixte pour porter et mettre en œuvre l'ensemble du programme d'actions en incluant l'adhésion de la Communauté urbaine.

A la fin 2007, dans le souci de ne pas multiplier les structures intercommunales, la Communauté urbaine a finalement décidé de prendre en charge l'animation et le secrétariat technique du comité de pilotage (composé des communes, de la Communauté urbaine, de la Frapna et de l'association des riverains). Le programme d'actions a été actualisé et validé par les élus communaux référents sur ce dossier ainsi que le vice-président de la Communauté urbaine en charge de l'eau, le 12 février 2008.

Ce programme global se décline en 5 enjeux et 11 actions :

- enjeu A : gestion quantitative de la ressource

- . action A1 : étude hydrogéologique spécifique ;
- . action A2 : étude métrologique détaillée du réseau d'assainissement ;
- . action A3 : travaux de déconnexion et de réhabilitation du réseau d'assainissement ;

- enjeu B : gestion qualitative de la ressource

- . action B1 : inventaire et arrêt des rejets polluants ;
- . action B2 : suivi hydrobiologique et physico-chimique ;

- enjeu C : réhabilitation écologique et paysagère

- . action C1 : mise en œuvre de la stratégie de maîtrise foncière ;
- . action C2 : mise en œuvre du plan de gestion ;
- . action C3 : restauration du patrimoine historique ;

- enjeu D : communication

- . action D1 : faire vivre la charte intercommunale ;
- . action D2 : faire découvrir les zones humides et le ruisseau au public ;

- enjeu E : pilotage et coordination

- . action E1 : mise en place d'une organisation légitime.

Afin de concentrer les efforts, trois axes prioritaires ont été identifiés :

- > retrouver un débit satisfaisant pour les écosystèmes ;
- > protéger les derniers secteurs à fort enjeu écologique et notamment la zone humide d'Yvours ;
- > rétablir le lien entre le ruisseau et les riverains.

Le programme définit le porteur de chaque action ainsi que son plan de financement prévisionnel.

La Communauté urbaine est identifiée comme animateur et secrétariat technique du comité de pilotage. En outre, il porte et met en œuvre les actions A1, A2, A3, B2, C2 et E.

Au regard de l'intérêt général à réaliser ce programme et de l'absence de compétence de la Communauté urbaine en matière de gestion et de protection des milieux aquatiques, il est proposé au Conseil de recourir à la procédure de déclaration d'intérêt général ouverte par l'article L 211-7 du code de l'environnement, qui autorise une collectivité ou un groupement de collectivités à intervenir dès lors que l'opération présente un caractère d'intérêt général et fait partie des opérations énumérées par ledit article, ce qui est le cas en l'espèce, l'opération répondant aux objectifs de préservation et de gestion des milieux aquatiques visés aux points 1 à 12 dudit article ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - l'organisation mise en place et le rôle tenu par la Communauté urbaine au sein de celle-ci,
- b) - les objectifs visés par le schéma global de réhabilitation du ruisseau de la Mouche et de ses zones humides.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - solliciter de monsieur le préfet du Rhône, à l'issue de la procédure de déclaration d'intérêt général, l'arrêté déclarant l'opération d'intérêt général,
- b) - signer tous les actes liés à la procédure.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.